

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU SEPT SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT-DEUX

L'An deux mil vingt-deux le sept Septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 02/09/2022, s'est réuni à la Salle C. Claudel, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - SZYMAN Anaïs - DENIS Adèle - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - GUEST Iona - RIBEIRINHO Valérie - RASPAUD Stéphane - PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie - VANWATERLOO Damien.
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : MENEAU Jean-Claude qui donne pouvoir à BADILLER Marc, PARMENTIER Rodolphe qui donne pouvoir à BABIN Sophie, HARDOUIN Jean-Pierre qui donne pouvoir à DENIS Adèle.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : RASPAUD Stéphane

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 27 JUILLET 2022 est approuvé.

Stéphane RASPAUD précise que la convention à venir avec la C.C.T.V.I. est en stand-by, du fait qu'une autre convention de 2019 a été retrouvée.

Monsieur le Maire confirme que c'est la dernière convention signée qui s'applique en attendant la nouvelle en cours d'élaboration.

Les titres de recettes vont être envoyés à la CTTVI pour paiement.

Jean-Serge HURTEVENT demande des précisions concernant l'intervention (tour de table) de M. MENEAU sur les plantations. Ce sujet sera développé par M. PASQUALIN plus tard.

I - CESSIONS PARCELLES SISES 14 ET 14 BIS ALLÉE DES CORMIERS

CESSION PARCELLES ZV 277-280 - 14 ALLÉE DES CORMIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle 14 Allée des Cormiers (ZV 277 – ZV 280) de 567 m², a été réservée.

Il convient donc de délibérer sur cette cession.

Le Conseil Municipal, après délibéré à main levée unanime (19 pour) ;

CONFIRME le prix de 130 €/m², ce qui porte le prix à 73 710 € net vendeur,

APPROUVE la vente du 14 Allée des Cormiers (ZV 277 – VZ 280) de 567 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession.

N° 2022-069 Publiée le 09/09/2022 reçue en Préfecture le 09/09/2022

CESSION PARCELLES ZV 274-276-279 – 14 BIS ALLÉE DES CORMIERS

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal, que les parcelles sises 14 bis Allée des Cormiers (ZV 274 – ZV 276 – ZV 279) de 748 m² est en vente (sans mandat d'exclusivité) chez Square habitat.

Le Conseil Municipal, après délibéré à main levée à l'unanimité (19 pour) ;

CONFIRME le prix de 130 €/m², ce qui porte le prix à 97 240 € net vendeur,

APPROUVE la mise en vente du 14bis Allée des Cormiers (ZV 277 – VZ 280) de 567m² via Square Habitat (sans mandat d'exclusivité),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente.

N° 2022-070 Publiée le 09/09/2022 reçue en Préfecture le 09/09/2022

II - AD'AP - ÉTAT D'AVANCEMENT

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement de l'Agenda **D'Accessibilité Programmée** adopté le 17/02/2016 :

Année 1 (2016) : Mise à niveau de la Mairie : réalisé / achevé au **27/08/2018**

Année 2 (2017) : Groupe scolaire : réalisé / achevé au **09/09/2017**

Année 3 (2018) : Salle Polyvalente : réalisé / achevé au **08/06/2019**

Année 4 (2019) : Salle Associative au Bourg : réalisé / achevé au **04/09/2019**

Année 5 (2020) : Eglise : seuil réalisé / achevé au **24/01/2022**

Année 5 (2020) : Eglise / wc public /cimetière du Bourg **à réaliser sur 2023**

Année 6 (2021) : Cimetières de La Chapelle St Blaise **à réaliser sur 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement (19 pour) ;
VALIDE l'état d'avancement de l'Agenda **D'Accessibilité Programmée**.
PROGRAMME la finalisation AD'AP de l'église et des cimetières en 2023.

N° 2022-071 Publiée le 09/09/2022 reçue en Préfecture le 09/09/2022

III - REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS

Madame Anaïs SZYMAN a effectué des achats en ligne 39,99 € (CAZABOX), 36,97 € (INVICTUS) et en magasin 98 € (DECATHLON) pour le compte de la mairie pour un montant total de 174,96 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré unanimement à main levée,
ACCEPTE de rembourser la somme de 174,96 € à Madame Anaïs SZYMAN.

N° 2022-072 Publiée le 09/09/2022 reçue en Préfecture le 09/09/2022

Madame Muriel POYVRE, a dû renouveler l'abonnement de l'anti-virus en ligne et a réglé cet achat avec sa carte bancaire, pour le compte de la Commune, pour un montant de 79,99 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré à main levée unanime (19 pour) ;
ACCEPTE de rembourser la somme de 79,99 € à Madame Muriel POYVRE.

N° 2022-073 Publiée le 09/09/2022 reçue en Préfecture le 09/09/2022

IV - DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

08/07/2022 : GINGER CEBTP : 816 € (étude sol parcelles Cormiers)

08/07/2022 : CERICOOK : 1 490 € (réfrigérateur cantine)

11/07/2022 : Ferme et Jardin : 967,63 € (Climatisation tracteur)

14/07/2022 : Métallerie Villainoise : 712 € (rampe escalier cave mairie)

14/07/2022 : Métallerie Villainoise : 809 € (portillon cave rue de la Rabière)
 20/07/2022 : MANUTAN : 655,50 € (dalles amortissantes jeu maternelle)
 22/07/2022 : KOMPAN : 935,50 € (ancrages jeu maternelle)
 29/07/2022 : JLD TRADING : 924 € (maintenance défibrillateurs)
 25/08/2022 : NR COMMUNICATIONS : 80,73 € (avis nécrologique)
 29/08/2022 : SAPIAN : 822,21 € (contrat entretien hottes cantine)
 29/08/2022 : SAPIAN : 587,42 € (contrat sanitation rongeurs et blattes cantine)
 29/08/2022 : SAPIAN : 593,18 € (contrat entretien bac graisses cantine)
 01/09/2022 : DOCAPOSTE : 450 € (abonnements FAST ACTES)
 01/09/2022 : AXIMUM : 1 256,42 € (panneaux signalisation)
 01/09/2022 : LE GOFF : 1 470,80 € (essuie main école)
 02/09/2022 : LE GOFF : 364,71 € (produits entretien école)
 02/09/2022 : LE GOFF : 1 469,77 € (produits entretien cantine)
 03/09/2022 : Université Rennes : 40 € (licence TACIT)
 05/09/2022 : Métallerie Villainoise : 1 688 € (portillon cimetière)

3) « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » :
 23/06/2022 une concession trentenaire avec droit de superposition E161 (Nouveau)
 02/09/2022 une concession en case urne A (Bourg)

8) « D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire (alinéa 15 de l'article L.2122-22 du CGCT) ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a été décidé de ne pas préempter :

- 13 Route du Bourg Cocu (ZS 9 – ZS 13)
- Rue de Bercy (AM 465)
- 10 B rue de Saché (AM 813 – AM 816 – AM 815 – AM 819 – AM 777)
- 4 rue des Vigneaux (ZR 246 – ZR 249)
- 8-10 Route des Caves (ZO 364)
- 20 bis rue de l'Ile Bouchard (ZT 80)
- 20 le Bourg (ZK 154 – ZK 155)
- Les maisons brûlées (ZT178 – ZT 190 – ZT 202 – ZT 212)

N° 2022-074 Publiée le 09/09/2022 reçue en Préfecture le 09/09/2022

QUESTIONS DIVERSES

1 - Revente ancien jeu cour maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Pascal ROUQUETTE a proposé de reprendre l'ancien jeu de la cour maternelle.

Le Conseil Municipal, après délibéré à main levée unanime (19 pour) ;

DÉCIDE de céder ce jeu à titre gratuit à Pascal ROUQUETTE.

N° 2022-075 Publiée le 09/09/2022 reçue en Préfecture le 09/09/2022

2 - Broyage peupleraies et replantation peupliers

Monsieur Côme PASQUALIN rappelle qu'il y a cinq ans (2017) les peupleraies (ZM1 - ZM22) ont été exploitées et non replantées. En avril 2019 un courrier de la DDT, nous informait de l'obligation de reboiser cette parcelle forestière sous 5 ans. Le 6 juillet dernier, la DDT nous a de nouveau relancés sur la nécessité de déposer une demande de défrichement pour production de taillis à courte rotation, avant le 30 Septembre 2022 (demande reçue par la DDT le 08/08/2022).

Il précise que l'on risque une amende de 1 000 € à 1 300 €/hectare/an si l'obligation de replanter n'est pas respectée.

L'état actuel des parcelles ne permet pas leur exploitation sans broyage et traitement appropriés.

Considérant la météo et le délai restant à courir (printemps 2023), des devis ont été demandés pour le broyage (estimé à 1 000 € - 1 100 €/ha).

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la meilleure proposition d'un montant maximum de 8 000 € H.T..

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (19 pour) ;

VALIDE le montant maximum de dépense de broyage de 8 000 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer le devis correspondant

N° 2022-076 Publiée le 12/09/2022 reçue en Préfecture le 12/09/2022

Concernant la replantation, la production à courte rotation n'est pas envisageable à notre niveau, par manque d'infrastructures communales (de surfaces d'exploitation, de matériels et personnels forestiers, de bâtiments de séchage et stockage, ...).

Monsieur le Maire précise que l'étude réalisée par Lucile intéresse les Maires de la C.C.T.V.I. et notre projet pourrait être porté au niveau Communautaire. Ce qui dans l'avenir pourrait donner aux Collectivités une indépendance énergétique locale.

Considérant cet état de fait, Monsieur PASQUALIN dit qu'il faut, en attendant, replanter les parcelles en peupliers.

Des devis ont été demandés pour la fourniture, plantation, sécurisation des plants et traitement.

La SCEA de L'ISLE propose 9 721,80 € TTC les 990 plants (8,60 € HT l'unité) et la Sarl du FOUGERAIS 950,40 € TTC € de traitement.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (19 pour);

ACCEPTE les propositions de 9 721,80 € de plantations et 950,40 € TTC de traitement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondants

N° 2022-077 Publiée le 12/09/2022 reçue en Préfecture le 12/09/2022

M. BADILLER fait remarquer que les exploitants forestiers travaillant pour M. MENIERE, sortent le bois en empruntant notre parcelle et crée des ornières, qui ne vont pas faciliter le broyage.

3 - Conseil Départemental – Convention entretien escalier accès ouvrage d'art 017IB090 (le long pont RD17a)

Monsieur le Maire rappelle la convention du Conseil Départemental, concernant l'entretien de l'escalier d'accès à l'ouvrage d'art 017IB090 (le long du pont RD17), présentée le 02 Mars 2022.

Le Conseil avait demandé l'aménagement de la continuité de la clôture (existante sur le pont) et la pose d'un portillon avec panneau d'interdiction, avant d'approuver cette convention.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention (reçue hier) mentionnant la sécurisation de l'accès à l'escalier (réalisée le 10 juin 2022) qui consiste en la pose d'une chaîne avec panneau « interdit au public ».

Considérant l'article 6 – Aménagements ultérieurs et plus particulièrement la mention d'aménagements sur la RD 17.

Monsieur le Maire souhaite des précisions et reporte l'approbation.

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers suivants :

Epicerie ; l'épicière a déposé un dossier de redressement judiciaire le 25 Août et la liquidation a été arrêtée au 30 Août 2022. Sa dette envers la Commune est de 7 931,47 € (loyers et taxes O.M.).

Son bail étant en son nom propre, nous espérons pouvoir récupérer les sommes.

Les locaux sont vides, on va lui demander de nous rendre les clés et dénoncer le bail.

Cantine Scolaire ; à ce jour nous constatons 7 500 € de factures impayées (sur 75 700 €). Quelques familles n'ont rien réglé depuis la rentrée 2021-2022, d'autres ont oublié quelques mois. Un courrier va leur être adressé leur demandant de régulariser leur situation avant octobre. Sans nouvelles, il y aura application du règlement intérieur.

Distributeur de pain au Bourg ; deux plaintes ont été reçues, relatif à son implantation, concernant les odeurs, le bruit des moteurs des véhicules arrêtés et un risque de danger car dans un virage.

Il est précisé que ce distributeur a été installé en lieu et place de la cabine téléphonique (retirée) avec raccordement électrique, en sécurité, non isolé, visible et accessible à tous.

C'est le seul endroit stratégique, le service à la population est avéré car on est à 60 baguettes par jour. Il a été demandé au boulanger de réduire la luminosité de nuit.

Gens du Voyage ; en juin un groupe s'est installé sur le terrain communal derrière le cimetière. Après procédure d'expulsion, puis leur départ nous avons refermé le passage avec des buttes de terre.

En Août un autre groupe s'est installé sur le terrain privé en face du cimetière. Le pouvoir du Maire ne peut s'exercer que sur demande des propriétaires, pour engager une procédure d'expulsion auprès de la Préfecture. Cette fois-ci, il y a eu effractions et intrusions chez les habitants et un arrêté d'expulsion pour trouble à l'ordre public a été délivré par la Préfecture, sans demande préalable des propriétaires.

Ce terrain est privé et les propriétaires habitent hors région, il nous est impossible de le sécuriser. La solution serait de l'acquérir et de le transformer en parking sécurisé (fort utile lors de nos manifestations). Monsieur le Maire rappelle que c'est la Préfecture qui autorise ou non l'expulsion pour installation illicite. Il ne peut en faire que la demande.

Repas élus/personnels ; Monsieur le Maire demande au Conseil si l'on doit conserver le repas annuel élus/personnels au vu du peu de réponses au dernier (qui a été annulé).

Jean-Serge HURTEVENT fait remarquer que cela est sans doute dû au manque de considération de certains élus envers les personnels.

Anaïs SZYMAN s'interroge sur le fait qu'aucun membre du groupe d'opposition n'avait répondu positivement et sur la relation de certains membres de l'opposition avec certains agents.

Monsieur le Maire propose d'organiser la rencontre élus/personnels à l'occasion de la Galette des Rois.

Travaux de la Traverse ; la C.C.T.V.I. a terminé l'installation des réseaux eau et assainissement rue de Chinon.

Concernant la 2^{ème} tranche des travaux communaux, le pavage du parking de l'escapade est commencé, il y a un problème d'épaisseur des pavés qui pourrait entraîner un surpoids au-dessus des caves.

La fin des travaux est prévue mi-novembre, mais à partir de mi-octobre la circulation sera ouverte le soir.

Réseau Gaz ; il est réalisé rue des Vergers (de la salle polyvalente à la rue de Saché). Pendant l'exécution de la tranche rue de Saché jusqu'à l'éco quartier, un alternat sera mis en place pendant 15 jours.

Conseil d'école ; lors de la dernière réunion il a été demandé l'installation d'un préau dans la cour de l'école maternelle. Monsieur le Maire rappelle tous les projets de travaux

tels que la réfection de la cour maternelle, l'isolation de l'extension, de sécurisation, de parking et demande de prévoir un groupe de travail.

Vitesse en hameaux ; elle est actuellement de 50 km/h, cependant certains ne respectent toujours pas. Il est possible de passer les hameaux et le Bourg en Agglomération pour réduire à 30 km/h. Il faudrait déplacer les radars pour effectuer des relevés.

TOUR DE TABLE

Fabienne DELÉPINE signale

- un arbre prêt à tomber au Vaurichard. *C'est au Conseil Départemental (propriétaire) de s'en charger. Une demande auprès de M. CHAUSSEPIED va être faite.*
- un trou sur la piste cyclable à côté du tas de falun. *Voir s'il faut reprendre le fonds de forme avant d'y étaler le falun.*

Côme PASQUALIN :

- signale des arbres à abattre autour de la mare à Chesnier. *Demander à M. GILLY d'intervenir après débroussaillage.*
- demande où est la cloche de l'ancienne école ? qui pourrait être installée au Groupe Scolaire. *Elle est dans la selle des archives de la mairie*

Jean-Serge HURTEVENT :

- demande, suite à la réunion du 6 Septembre sur la fibre, où en est l'avancement ? Côté Ouest de la Commune, les 338 foyers sont raccordables depuis le 8 Août (de Rivarenes jusqu'au pont de la rocade). *Il faut aller voir l'avancement sur le site val de loire fibre.*

Monsieur le Maire précise que la réunion du 6 septembre avait été programmée en juillet dernier et que malgré ses relances (sans réponses) pendant l'été, il a eu confirmation le 30 Août du maintien de cette réunion. D'où la précipitation pour en informer la population.

- signale que « Lire et Dire » souhaite la mise à disposition d'une salle pour enseigner le français aux Ukrainiennes. *La salle des Commissions de la mairie sera libre à partir du 15 octobre.*
- demande (suite à la lecture du dernier CR Adjoint) où en sont les réflexions du groupe « Aire de covoiturage ». *Voir avec Jean-Pierre HARDOUIN.*
- signale de dépôts de matériaux amiantés, à la Gadouillère (dans le virage sous ligne haute tension). *Oui un courrier à été envoyé à l'intéressé.*

Stéphane RASPAUD signale :

- des objets stockés dans la chaufferie fuel de l'école *Christèle (sur place la veille de la rentrée) a fait retirer l'arroseur et morceau de jeu de maternelle par Pascal.*
- que le circuit d'eau de la chaufferie bois est vide
- l'intervention de DALKIA mercredi 14 Septembre avec présence obligatoire d'un agent. *Denis et Pierre seront prévenus.*
- qu'il n'y a pas de fermeture au tableau électrique de la cantine *Christèle (sur place la veille de la rentrée) a fait poser par Pascal une targette hors de portée pour fermer.*
- qu'il transmettra à la mairie les documents relatifs au marché DALKIA.

Iona GUEST annonce l'inauguration du composteur, le 27 Septembre. *Prévoir boitage pour les invitations.*

Valérie RIBEIRINHO :

- dit que le groupe inter-génération du Conseil des Sages a retenu le thème « Halloween », l'animation est prévue le 27 Octobre de 14h00 à 17h30.
- fait part de mails non traités concernant les noms des rues
- signale un tableau électrique à terre au Vaurichard

Jean NOBILEAU demande comment un habitant (Route du Bourg) qui n'a pas de ligne téléphonique fixe, peut obtenir un raccordement pour la fibre ?

Marc BADILLER :

- annonce la possibilité de mettre en place un système d'ouverture automatique de la porte de l'église.
- dit que l'Association Pétanque demande l'autorisation de stationner sur le parking qui était réservé aux professeurs d'école. *Il y a déjà celui de la salle polyvalente à proximité.*
- signale des poids lourds qui circulent Route de Beigneux et défoncent la Route du Bourg
- prévient que les Routes du Haut Beigneux et du Grand Vaujoint sont interdites le temps des travaux sur lignes basse tension.

Adèle DENIS annonce la reprise, des Amis du Vieux Chêne, la semaine prochaine.

Sophie BABIN :

- informe de l'avancée de l'écoquartier ; la construction des logements séniors (ajout de clôtures) et logements sociaux (choix du coloris des murs), il a été constaté qu'il n'y a qu'une place de parking par logement et pas de garage.
- annonce la commission d'attribution des logements pour le 12 Octobre.

Le Maire fait remarquer que les logements séniors sont réservés en priorité à nos anciens et demande qu'on le rappelle à Touraine Logement.

Anne-Sophie FERNANDES rappelle :

- le repas des Anciens le 6 Novembre,
- l'organisation d'Octobre Rose,
- la Semaine Bleue du 03 au 09 Octobre, organisée par le inter-génération,
- la forêt des naissances, avec un article à faire paraître dans la feuille du Chêne pour l'inscription des familles,
- l'installation des bancs sur la piste cyclable prévue demain,
- l'aménagement de la rampe d'accès de la cave sous mairie et du portillon de la cave rue de la rabière.

Anaïs SZYMAN :

- annonce que le jeu de l'école maternelle est posé et opérationnel,
- signale que la Feuille du Chêne n'est pas prête (le prix du papier a doublé), *réfléchir à revenir à 4 parutions par an*
- réclame les dates de l'agenda jusqu'en décembre
- demande si on refait la Fête des Loupiots ? *Les Associations déjà rodées pourraient reprendre le flambeau.* l'APE a déjà réservé le spectacle pour l'école.
- informe qu'un devis a été reçu pour l'isolation de l'extension de l'école et qu'il faudrait peut-être monter un dossier global de réhabilitation avec demande de subvention auprès de France Relance.

Prochaine réunion le **05 Octobre 2022**

Délibérations prises le 07/09/2022

2022-069	CESSION PARCELLES ZV 277-280 - 14 ALLÉE DES CORMIERS
2022-070	CESSION PARCELLES ZV 274-276-279 – 14 BIS ALLÉE DES CORMIERS
2022-071	AD'AP - ÉTAT D'AVANCEMENT
2022-072	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-073	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2022-074	DÉCISIONS DU MAIRE
2022-075	Revente ancien jeu cour maternelle
2022-076	Broyage peupleraies
2022-077	Replantation peupliers

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	Pouvoir à S. BABIN
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre	Pouvoir à A. DENIS	PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude	Pouvoir à M. BADILLER	DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	
NOBILEAU Jean			